

SERVICE FINANCES  
EM/GLN

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2006

### DELIBERATION

**OBJET :** Taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2007

Le Maire propose de fixer en 2007 les taux d'imposition comme suit :

#### Taux d'imposition 2007

- Taxe d'habitation :	16,51 %
- Foncier Bâti	29,36 %
- Foncier non Bâti	42,11 %

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », et après en avoir délibéré,

➤ Approuve cette proposition, par 23 voix Pour et 5 voix Contre.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
Le Premier Adjoint

Joseph FORES